SARL AUTOPASSION SIREN ou IDSP: 535 187 Accès au compte fiscal > Tableau des déclarations TVA > Déclaration

Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

## Déclaration 3310CA3 de la période Juillet 2023 souscrite en euros le 27/07/2023

	256 C du CGI, cocher la case ci-contre								
	Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe								
	en tant que membre)								
	3310CA3	,		Fo					
A.	MONTANT DES OPÉRATIONS R	EALISEES:			,				
	OPÉRATIONS TAXÉES (HT)			OPÉRATIONS NO					
A1	Ventes, prestations de services		E1	Exportations hors					
A2	Autres opérations imposables		E2	Autres opérations imposables	non				
А3	Achats de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-2 du Code général des impôts)		E3	Ventes à distance un autre Etat men des personnes no Ventes B to C	nbre au profit				
	Importations (autres que les		E4	Importations (autres que les produits pétroliers)					
A4	produits pétroliers)		E5	Sorties de régime (autres que les pro pétroliers)					
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits		E6	Importations placé régime fiscal susp que les produits p					
	pétroliers)		F1	Acquisitions intracommunautai					
B1	Mises à la consommation de		F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie - Ventes B to B					
ы	produits pétroliers		F3	Livraisons d'électr naturel, de chaleu non imposables e	r ou de froid				
	Acquisitions		F4	Mises à la conson produits pétroliers					
B2	intracommunautaires		F5	Importations de pr pétroliers placées fiscal suspensif					
В3	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		F6	Achats en franchis	se				
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		F7	Ventes de biens o de services réalise assujetti non établ (article 283-1 du C des Impôts)					
B5	Régularisations		F8	Régularisations					
			F9	Opérations interne entre membres d'u unique					
B.	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYI	ER:		•					
	TVA BRUTE				Base HT	Taxe due			

	Onáratia	na wźaliaźaa an [		-						
		ns réalisées en f	-rance m	netropolitaine			1			
08	Taux norr									
09	Taux rédu									
9B	Taux réduit 10 %									
		ns réalisées dan	s les DO	<u>M</u>						
10	Taux norr									
11	Taux réduit 2,1 %									
		ns imposables à		•						
T1	Opération	ns réalisées dans	s les DOI	M et imposab	les a	au taux d	le 1,75 %			
T2	Opérations réalisées dans les DOM et imposables au taux de 1,05 %									
Т3	Opérations réalisées en Corse et imposables au taux de 10 %									
T4	Opération	ns réalisées en C	orse et i	mposables au	u tau	ıx de 2,1	0 %			
T5	Opération	ns réalisées en C	orse et i	mposables au	ı taı	ıx de 0,9	0 %			
T6	Opération	ns réalisées en F	rance co	ntinentale au	tau	x de 2,10	) %			
T7	Retenue	de TVA sur droits	s d'auteu	r						
13	Anciens t	aux								
	Produits pétroliers									
P1	Taux norr									
P2	Taux rédu									
	Imporatio									1
11	Taux norr									
12	Taux rédu									
13	Taux rédu									
14	Taux rédu									
15	Taux rédu									
16	Taux rédu									
15		rieurement dédu	ito à roy	oreor						
15A		sur les produits				tualiana				
15B	' ' '									
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés 5 600									
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B) 5 600									
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires									
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco									
10	TVA DÉDUCTIBLE									
19		nstituant des imm	nobilisati	ons						
20		ens et services								
21		À à déduire (dont								
21A		lectée sur autres	•	s ou PS ou dé	educ	tible :				
21B		r les produits pét								
21C		r les produits imp								
22		ı crédit apparais:			céd	ente déc	laration			
2C		à imputer y com	•							
22A		ci le coefficient d	le taxatic	on unique app	lical	ole pour	la période	_		
		férent de 100								
23	-	VA DÉDUCTIBL								
24		déductible sur i	•	•	odui	ts pétroli	ers			
2E		déductible sur le	es produ	its pétroliers		ps.				
CRE	ÉDIT				TA	XE À PA	YER			
		E TVA (ligne 23	- T		TD	TVA DI	JF (liane 1	6 - lia	ne 23)	5 600
	ligne 16)									
	REGULARISATION DES TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION (TIC)									
	L Credit de LIC							ment de TIC attendu		
		Crédit constaté		t imputé sur la lans la limite d	r la Reliquat de crédit à			axe due		
		(a)		igne TD) (b)	٠.	rembourser (a - b)				
		Montant		Montant			Monta	nt		Montant
	TICFE		X1		$\dashv$	Y1			Z1	
	<del>-</del>			1						

	TICGN		X2			Y2		Z2	
	TICC		Х3			Y3		Z3	
	TOTAL		<b>X4</b> (X1 + X2 + X3	1		<b>Y4</b> (Y1 + Y2 + Y3)		<b>Z4</b> (Z1 + Z2 + Z3)	
	DETERMINATION DU MONTANT A PAYER ET/OU DES CREDITS DE TVA ET/OU DE TIC								E TIC
26		emboursement demandé sur rmulaire n° 3519 joint X5 Crédit de TIC imputé sur la TV (report de la case X4)				r la TVA			
AA	société tête	VA transféré à la e de groupe sur l récapitulative			28	TVA NETTE DUE (ligne TD - ligne X5)			5 600
27	26 - ligne A	oorter (ligne 25 - A) Cette somme ne 22 de la proc	est		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310A			
Y5	Rembourse TIC deman (report de l		t de	0	Z5	Total des taxes intérieures de consommation dues (report de la case Z4)			
Y6	société tête déclaration	édit de TIC transféré à la Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la claration récapitulative 3310- 33G (report de la ligne Y4)  Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29 + Z			ur la e				
					32	(lignes	À PAYER 28 + 29 + Z5 - Al z pas d'effectuer le rè ndant)		5 600
							ense pas du paio nation (TIC) décl		
Les montants de TVA Pétrole connus de la DGFiP avant modifications éventuelles par le déclarant sont mentionnés ci-dessous pour mémoire. Si ces montants ne sont pas corrects, vous pouvez les rectifier sur chacune des lignes correspondantes sur le formulaire de TVA.  MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP									
		TVA sur les produits pétroliers							Taxe due
P1									
P2	Taux rédu	ıit 13 %							
	TVA à l'importation							_	Base mposable
A4	Opérations taxées - Importations (autres que les produits pétroliers)								
11		Taux normal 20 %							
12									
13	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
14									
_	I5 Taux réduit 2,1 %								
I6 Taux réduit 1,05 %									
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site									
www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)  COMMENTAIRES:  Mention expresse									
ACOMPTE CONGES PAYES								evhiesse	
AGOMI TE GONGEOTATEG									